

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Ariane Wachthausen, Rémy Darmon, Elisabeth Caux, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez- Caillot, Eric Lucas

Absents excusés représentés :

Frédéric Henriot (arrivée à 21h32)	Pouvoir à Eliane Sauteron
Pierre Bertiaux (arrivée à 20h58)	Pouvoir à Mireille Delafaix
Elisabeth Delamoye	Pouvoir à David Ros
Marie-Pierre Digard (arrivée 20h51)	Pouvoir à Didier Missenard
Kaouthar Benameur	Pouvoir à Martine Charvin
Laurent Remy	Pouvoir à Christophe Le Forestier
Patrick Villette	Pouvoir à Eric Lucas
Pierrick Courilleau	Pouvoir à Louis Leroy

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 25

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Rémi Darmon est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-106 – PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de la FPE, aux fonctionnaires de la FPT et aux fonctionnaires de la FPH,

Vu le décret n° 2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la FPE, FPT et FPH,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que pour répondre aux besoins des services, des suppressions et créations d'emplois sont nécessaires,

Considérant le tableau des effectifs tel que modifié par le Conseil municipal lors de sa séance du 20 novembre 2023,

Vu l'avis du Comité social territorial consulté le 7 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « Finances, développement économique et affaires générales » du 14 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise**, dans l'hypothèse où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires, qu'il soit fait appel à des agents contractuels recrutés par contrat de droit public faisant référence à l'article 3-1 et 3-2 et 3-3 1° et 2°. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés.
- **Adopte** à compter du 1^{er} janvier 2024, les modifications du tableau des effectifs suivantes :

Pour la filière administrative :

Cadre d'emplois : attachés

Grade : attaché

- ancien effectif : 26
- nouvel effectif : 25

Cadre d'emplois : rédacteurs

Grade : rédacteur principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 5
- nouvel effectif : 4

Grade : rédacteur TNC 17,5/35^{ème} - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Grade : rédacteur temps complet - ancien effectif : 20
- nouvel effectif : 19

Cadre d'emplois : adjoints administratifs

Grade : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe - ancien effectif : 12
- nouvel effectif : 11

Pour la filière technique :

Cadre d'emplois : agents de maîtrise

Grade : agent de maîtrise principal - ancien effectif : 14
- nouvel effectif : 13

Cadre d'emplois : adjoints technique

Grade : adjoint technique principal de 1^{ère} classe - ancien effectif : 14
- nouvel effectif : 13

Cadre d'emplois : adjoints technique

Grade : adjoint technique principal de 2^{ème} classe - ancien effectif : 22
- nouvel effectif : 24

Pour la filière sociale :

Cadre d'emplois : puéricultrices

Grade : puéricultrice hors classe - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

Cadre d'emplois : éducateurs de jeunes enfants

Grade : éducateur de jeunes enfants TNC 15/35^{ème} - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Grade : éducateur de jeunes enfants temps complet - ancien effectif : 8
- nouvel effectif : 5

Cadre d'emplois : agents sociaux

Grade : agent social - ancien effectif : 6
- nouvel effectif : 4

Cadre d'emplois : ATSEM

Grade : ATSEM principal 1^{ère} classe - ancien effectif : 9
- nouvel effectif : 8

Grade : ATSEM principal 2^{ème} classe - ancien effectif : 7
- nouvel effectif : 5

Cadre d'emplois : psychologues

Grade : psychologue classe normale TNC 20/35^{ème} - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Cadre d'emplois : Infirmières soins généraux

Grade : infirmières soins généraux - ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 2

Cadre d'emplois : Auxiliaires de puériculture

Grade : auxiliaire de puériculture de classe supérieure - ancien effectif : 15
- nouvel effectif : 14

Cadre d'emplois : animateurs

Grade : animateur - ancien effectif : 18
- nouvel effectif : 17

Cadre d'emplois : adjoints d'animation

Grade : adjoint d'animation temps complet - ancien effectif : 21
- nouvel effectif : 25

Grade : adjoint d'animation temps non complet 3/35^{ème} - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Grade : adjoint d'animation temps non complet 4/35^{ème} - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

Grade : adjoint d'animation temps non complet 7/35^{ème} - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Grade : adjoint d'animation temps non complet 8/35^{ème} - ancien effectif : 5
- nouvel effectif : 1

Grade : adjoint d'animation temps non complet 8,5/35^{ème} - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Grade : adjoint d'animation temps non complet 9,5/35^{ème} - ancien effectif : 10
- nouvel effectif : 17

Grade : adjoint d'animation temps non complet 10,5/35^{ème} - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Grade : adjoint d'animation temps non complet 11,25/35^{ème} - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Grade : adjoint d'animation temps non complet 14/35^{ème} - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Grade : adjoint d'animation temps non complet 15/35^{ème} - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

Grade : adjoint d'animation temps non complet 18/35^{ème} - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Grade : adjoint d'animation temps non complet 21,5/35^{ème} - ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 4

Grade : adjoint d'animation temps non complet 23/35^{ème} - ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 0

Grade : adjoint d'animation temps non complet 24,5/35^{ème} - ancien effectif : 9
- nouvel effectif : 8

Grade : adjoint d'animation temps non complet 25,5/35^{ème} - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 0

Grade : adjoint d'animation temps non complet 26,5/35^{ème} - ancien effectif : 9
- nouvel effectif : 6

Grade : adjoint d'animation temps non complet 31,5/35^{ème} - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

Prévoit que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le **22 DEC. 2023**
et de la publication le **22 DEC. 2023**

David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

